

Saint-Cloud

L'officiel

N°229
JUILLET
2023

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 6 juillet 2023	pages 1 à 22	■ État civil	page 25
■ Actes d'urbanisme	page 23 à 24	■ Qualité de l'eau	page 26

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2023 À 21H COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

*(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)
Publication et affichage en date du 18 juillet 2023.*

28 présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Claire LOUVET, Christophe WARTEL, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVIGG et Irène DOUTSAS.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 166 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Affaires juridiques et domaniales (95) :

- Mise à disposition et location de salles : Carré, Brunet, Colonnes, Porte jaune (11);

- Convention d'occupation domaniale pour un logement sis à Saint Cloud - 114, avenue du Maréchal-Foch;

- Conventions portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public (installation de foodtrucks - bal du 14 juillet 2023 au jardin des Tourneroches) (4) et toitures-terrasse sises 19, rue du Mont-Valérien (7);

- Mise à disposition de l'association Ligue de l'Enseignement 92 de l'ALSH Fouilleuse pour une formation BAFA du 22 au 29 juillet 2023.

- Cimetière communal (65) :

- renouvellements de concessions de terrains et de concessions cinéraires (46);

- achats de concessions (19).

- Décisions d'ester en justice (4) :
 - contentieux ON TOWER FRANCE c/Commune de Saint-Cloud (2);
 - contentieux M. X c/Commune de Saint-Cloud (2).
- Conclusion d'un protocole transactionnel entre la société d'édition le Petit Versaillais et la Commune de Saint-Cloud;
- Acceptation des indemnités d'assurance.

Marchés publics (43) :

- Modification n° 1 au contrat de construction d'un poste de transformation maçonné;
- Modification n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la restructuration de l'îlot des Avelines (halle de marché - parking souterrain - espaces publics - commerces);
- Diverses modifications sur différents lots du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines (halle de marché - parking souterrain - espaces publics - commerces) (7);
- Modifications n° 2 au lot 10, n° 1 au lot 4A, n° 2 au lot 5, n° 2 au lot 6, n° 3 au lot 9, n° 3 au lot 10 et n° 1 au lot 12;
- Travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (halle de marché - parking souterrain - espace public - commerces) / Lot 7C : Peinture;
- Travaux de restructuration et d'extension du centre culturel Les 3 Pierrots à Saint-Cloud - Lot n° 4 : Couverture - Bardage;
- Aménagement de locaux annexes (Direction du système d'information et du numérique / Logistique) :
 - Lot 1 : Aménagements intérieurs : cloisons, plafonds, maçonnerie, sol et peinture
 - Lot 2 : Plomberie
 - Lot 3 : Électricité, SSI et Ventilation
 - Lot 4 : Menuiseries extérieures
- Travaux de réparation du filtre du petit bain (piscine);
- Travaux d'amélioration du système de traitement d'eau (économie d'énergie et contrôle des données);
- Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT;
- Travaux de climatisation de bureaux;
- Travaux de rénovation tous corps d'état à l'école élémentaire des Coteaux;

- Vérification annuelle des installations thermiques et fluides;
- Entretien des ascenseurs, monte-charges et élévateurs des bâtiments communaux et des escaliers mécaniques : lots 1 et 2;
- Convention dommages-ouvrage pour le chantier des chambres de la rue Feudon;
- Fourniture et pose de stores au groupe scolaire de la Fouilleuse;
- Services de télécommunications mobiles;
- Mise en œuvre du changement de version de GLPI (Gestion du parc informatique et du service d'assistance informatique);
- Hébergement des logiciels SIRAP;
- Acquisition, installation, mise en service et maintenance de matériel de projection numérique laser dans les deux salles Lino Ventura et Bertrand Tavernier du cinéma-théâtre Les 3 Pierrots;
- Protection civile pour la tenue d'un poste de secours lors du bal du 14 juillet;
- Animation atelier manga nommé Atelier Chibi;
- Spectacle musical *Streetside* à l'occasion de la guinguette du Centre;
- Fourniture et livraison de repas cuisinés en liaison froide et de goûters pour deux structures de la petite enfance (crèches);
- Fourniture de changes complets, de produits d'hygiène pédiatrique et de matériel de soins petite enfance - Lots n° 1, 2 et 3;
- Mise en place d'une solution monétique.

Conventions de formations professionnelles (2) :

- Convention de formation pour dix personnes (Initiation à la prise en charge des urgences en crèche et modules complémentaires à l'initiation);
- Convention de formation pour deux personnes (acquisition et maîtrise à l'utilisation du progiciel Mnesys Archives).

Conventions de séjours de vacances (5) :

- Centre GRAND LARG' pour 29 participants;
- Centre départemental Adrien Roche pour 56 participants;
- Centre CAP OCEAN pour 44 personnes;
- Centre Domaine de la Presqu'île pour 47 personnes;
- Centre La Marjolaine pour 30 enfants et deux adultes.

Services techniques :

- Cession d'équipements des ateliers mécaniques du garage municipal.

Finances (15) :

- Fixation des tarifs municipaux applicables au 1^{er} septembre 2023;
- Réalisation d'un emprunt de 6 500 000 € auprès de la Société Générale;
- Demandes de subventions (2) :
 - Travaux de sol souple dans la cour de la crèche des Petits Pas;
 - Exposition Charles Gounod au musée des Avelines.
- Créations de régies d'avances divers séjours – été 2023 (11) à Tamié, Piriac-sur-Mer, Quiberon, Seignosse, Meschers, La Turballe, Biscarosse et Boyardville.

Culture (12) :

- Conventions de prêts d'œuvres avec la Comédie Française, le musée des arts de Nantes, Paris Musées pour le musée de la vie romantique, l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, le musée du Louvre et un particulier (6);
- Conditions générales de prêts avec établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'orangerie, ainsi que le musée de la Musique (2);
- Convention de dépôt de seize œuvres d'Édouard Dantan, Dantan Aîné, Dantan le Jeune;
- Conventions de résidence avec la compagnie Teatro picaro et le producteur Marilu Production dans le cadre du Festival BeFOre le OFF (2);
- Acceptation d'un don de CD de la société Los Production.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Nous tenons ce soir, notre dernier Conseil municipal avant la trêve estivale. Nous tenons aussi notre Conseil municipal après plusieurs nuits d'émeutes et de violences urbaines. Je veux, en tout premier lieu, assurer de tout mon soutien les forces de l'ordre qui ont accompli leur mission dans des circonstances particulièrement difficiles.

Mon premier devoir est de rendre compte aux Clodoaldiens des faits commis sur notre

commune pendant cette période, même si je l'ai déjà fait à deux reprises par voie de communiqué. À ce jour, on dénombre sur notre commune deux feux de poubelles, deux abris bus et un panneau publicitaire cassés. Quelques tirs de mortier ont également été commis sur deux nuits.

Pour Saint-Cloud, ces faits condamnables sont contenus, comparativement aux communes voisines, au département et au territoire national.

Dès lundi 3 juillet, j'ai levé les mesures de restriction qui avaient été prises. Pendant toute cette période, de jour comme de nuit, j'ai été en permanence en contact avec Madame la Commissaire de police et le commissariat de Saint-Cloud. Je le suis encore aujourd'hui pour la suite des procédures engagées, procédures sur lesquelles je ne souhaite pas m'exprimer pour l'instant afin de préserver le travail minutieux de la Police.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer lundi devant de très nombreux Clodoaldiens que je remercie à nouveau pour leur présence et leur soutien, pour rappeler un certain nombre de principes. Le premier d'entre eux est pourtant évident : personne n'a le droit de se faire justice soi-même, encore moins de se venger.

Notre République est ainsi faite que seule la Justice condamne ou innocente. Ni les médias, ni les politiques et encore moins les voyous ne rendent la Justice.

Deuxième principe : notre République est indivisible, laïque, démocratique et sociale. Son organisation est décentralisée, c'est très précisément ce que dit l'article premier de notre Constitution. S'attaquer à un hôtel de ville, à une école, à une médiathèque, à la police municipale, aux élus municipaux ou, encore plus abject, à leur famille, est ignoble et doit être sévèrement condamné. S'attaquer ainsi à des institutions et des symboles de la République revient à s'attaquer à la République. L'histoire se souviendra avec force et mépris de ceux qui n'ont pas su ou voulu appeler au calme, ni condamner ces actes odieux.

Troisième principe : les lois sont faites pour être appliquées. Si elles sont inadaptées, alors il faut les changer, mais tant qu'elles existent, elles doivent être appliquées. Je le redis avec force et conviction, depuis trop longtemps nous subissons un laxisme généralisé, fondé sur une culture de l'excuse et justifiant l'impunité dont nous constatons chaque jour les ravages dans notre société. Cette impunité ronge nos principes républicains et fragilise grandement notre République. Il est temps d'y mettre un terme.

Cette impunité produit le même effet sur les fondements de notre République que celui de la mer sur les falaises d'Étretat où l'érosion est perceptible presque à l'œil nu. Chacun se souvient des images choquantes quand en janvier 2022 une partie de la falaise s'est décrochée et est tombée sur la plage du Tilleul et dans la mer. L'impunité produit les mêmes dégâts au sein même de notre pacte républicain. C'est notre capacité à se respecter, à vivre ensemble qui est menacée très directement. La France compte aujourd'hui plus de 68 millions d'habitants. Le respect des règles, des lois et des principes républicains est consubstantiel à la cohésion nationale. Il ne peut y avoir ni excuse, ni exception. La réponse à la situation que nous venons de vivre ne peut être que politique. Mais cette réponse doit être empreinte de courage et de vérité. Ni les poncifs, ni les lieux communs et encore moins les phrases toutes faites bien préparées par quelques communicants dont l'unique objectif est de facturer une prestation médiocre sur le fond mais brillante sur la forme, n'ont leur place dans l'indispensable travail de réflexion et de transformation dont notre société à urgemment besoin. Il faut dresser rapidement avec lucidité et discernement un état des lieux des lois qui ne fonctionnent pas, et qui pourtant sont maintenues dans l'unique but de permettre aux bien-pensants de se draper dans des grands principes pour se donner bonne conscience à peu de frais. Cette médiocrité suffisante qui fait la morale au lieu de faire de la politique est responsable de la situation désastreuse que nous connaissons tant sur le plan économique que social, comme sont tout autant responsables ceux qui par faiblesse ou par lâcheté n'ont pas osé dénoncer ces postures, ces impostures devrais-je dire, qui pourtant ont tant abîmé notre République.

Ce soir, j'appelle à la mobilisation toutes celles et tous ceux qui portent en eux un espoir, de la dignité et du courage pour se rassembler et proposer demain un avenir glorieux pour notre pays. La France est riche de sa géographie, de son histoire, de ses régions et de ses innombrables talents qui, quelles que soient leurs origines, veulent rétablir la grandeur d'un pays qui n'attend que cela pour se relever, croître et prospérer. Alors je le redis comme je l'ai dit lundi sur le perron de la mairie :

Vive la République! Vive la France! »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

La fin d'année culturelle a été très dense, aussi bien dans les établissements municipaux qu'au sein des associations.

Vif succès pour la fête de la musique dans les différents quartiers de la ville avec de nouveau beaucoup de monde cette année. Ségolène de Larminat adresse ses remerciements aux artistes de tous âges et aussi aux services voirie, communication et culture de la Ville qui se sont beaucoup investis.

■ **Les 3 Pierrots** : La seconde édition du festival BeFOre le OFF a accueilli quatre spectacles au Carré et 838 spectateurs, soit un taux de remplissage moyen de 95,5 %.

■ **Le chantier des 3 Pierrots** : Les travaux se poursuivent avec les ouvrages en béton de l'extension désormais visibles (accueil, point de restauration, nouveaux locaux de l'administration à l'étage). Le coulage des sols du premier étage et de l'extension est en cours. La réalisation de l'escalier principal est amorcée et la gaine de l'ascenseur est terminée. Dans les anciens bureaux, le cloisonnement des nouveaux espaces dédiés aux artistes est achevé. Les travaux de charpente sont quant à eux envisagés à la mi-juillet.

■ **Médiathèque des Avelines** : Bienvenue à la directrice adjointe qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet.

Les nombreux lecteurs et usagers ont pu suivre une multitude d'événements avec notamment la rencontre avec l'auteur Barbara Martinez et les classes suivies tout au long de l'année autour de son exposition *Piafs*, sur le thème des oiseaux.

L'opération Partir en Livre revient dans les jardins de la Ville. Autour du thème de la liberté, retrouvez l'équipe de la médiathèque le **mardi 18 juillet au jardin de l'Avre**, **jeudi 20 juillet au jardin des Tourneroches**, **vendredi 21 juillet au square Guinard** et **samedi 22 juillet au jardin des Avelines**.

■ **Musée des Avelines** : De nombreuses animations variées et à succès sont proposées dans le cadre de l'exposition ***Amours imaginaires - Regard sur la collection*** : déambulation poétique, lecture musicale, visite olfactive, avec une

mention particulière pour la présentation de l'exposition par des élèves de CE2 très impliqués dans un projet de médiateurs en herbe. **Au programme de juillet, visites et ateliers à destination des enfants!**

■ **Le Carré** : L'artiste Françoise Breux a clôturé la saison des expositions. C'est la 12^e exposition accueillie dans son nouvel espace devenant ainsi un lieu de rendez-vous et de flâneries.

L'année à venir verra les **premiers workshops** : un artiste invité sera amené à travailler avec un groupe de participants autour d'une technique, avec un thème, sur un calendrier préétabli. Des informations pratiques seront disponibles à la rentrée.

En parallèle, le Carré poursuit ses missions d'accueil des associations et des écoles de la ville. Le mois de juin a d'ailleurs été particulièrement riche en spectacles des scolaires et de l'École des Sports. Les associations GERMA et la Compagnie du PasSage y ont présenté au public le travail de leurs ateliers.

■ **Service Patrimoine et Archives** : Le 7 juin dernier, le jury du **concours des Rubans du Patrimoine** a décerné à la Ville le **prix départemental pour le chantier de restauration des peintures du chœur de l'église Saint-Clodoald** marquant ainsi une belle reconnaissance du travail effectué pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine municipal. Par ailleurs, la restauration des cadres des cinq œuvres peintes par Gaston La Touche et conservées en salle des mariages de l'hôtel de ville sera effectuée durant l'été.

■ **L'ECLA** : L'association propose une multitude de stages d'été :

- Pour les 7/10 ans : stages à la carte en arts plastiques, sport, théâtre, stop motion
- Pour les 11/15 ans : stage thématique de réalisation d'une fiction – *Quitte ou double*

Inscriptions aux ateliers de la saison 2023/2024 jusqu'au 13 juillet!

Ségolène de Larminat rappelle que les équipements culturels fermeront leurs portes au mois d'août pour mieux accueillir les Clodoaldiens à la rentrée avec notamment une programmation très riche autour du Second Empire et de Napoléon III.

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

■ **Communauté Professionnelle Territoriales de Santé (CPTS)** : Le bureau provisoire en charge de la présentation du dossier à l'ARS, bien représentatif des acteurs de la commune, a été élu et est composé d'un médecin, d'une infirmière et d'une pharmacienne.

■ **Logement social** : Au 1^{er} juillet, **24 vacances de logements sur le contingent Ville** ont été enregistrées contre 40 pour l'année 2022. Un léger accroissement semble se dessiner, ce qui paraît être une bonne nouvelle.

La typologie des logements libérés est assez variée allant du T1 au T6 avec 10 T3. Pour ces logements, 80 candidats ont été présentés aux bailleurs (il faut trois candidats qui acceptent par logement). À noter également, la baisse importante des refus au nombre de 16, soit 20 % des candidats : c'est plus de deux fois moins qu'en 2022.

Sur le contingent Préfecture, six logements sur lesquels la Ville a pu positionner certains candidats ont pu faire l'objet de propositions.

Par ailleurs, La **rénovation de l'immeuble du 11/13, rue de l'Église** faite par CDC Habitat avec notamment le soutien de la Ville est remarquable. Dossier assez emblématique d'une politique volontaire et réaliste de lutte contre l'habitat insalubre, cet immeuble très dégradé a fait l'objet d'une préemption de la Ville il y a plusieurs années, non seulement pour améliorer les commerces en pied d'immeuble mais aussi pour créer de nouveaux logements sociaux. Six logements ont été créés dans cet immeuble : 2 T3 et 4 T2. La réalisation, malgré des contraintes techniques, est de très grande qualité. Les premiers locataires arriveront dans quelques jours. La Ville dispose d'un T1 en attribution dans cet immeuble.

■ **Centre Local de Santé Mentale (CLSM)** : Une réflexion est en cours avec les villes voisines de Garches, Vaucresson et Marnes-la-Coquette en vue de la création d'un établissement commun. Jean-Christophe PIERSON précise que la santé mentale étant l'angle mort des politiques de santé publique, il est urgent de fédérer les acteurs et les énergies sur un territoire ayant une certaine taille critique.

Brigitte PINAULT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Collecte des biodéchets** : La loi AGECE de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, prévoit la **généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets** (ménages, collectivités et administrations, commerçants, etc.). Cette obligation s'applique déjà depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les professionnels produisant plus de cinq tonnes de biodéchets par an.

À l'échelle du territoire POLD (Paris Ouest La Défense), un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDPMA) a été adopté en 2023.

Plusieurs types de collectes peuvent être mises en place : composteurs, PAV et collectes en porte à porte. Chacune des Villes de POLD réfléchit actuellement au scénario le plus approprié en termes budgétaires et de besoins. L'objectif étant de mutualiser l'achat des moyens pour effectuer cette collecte.

Dans cet optique, la Ville de Saint-Cloud a souhaité consulter les habitants afin d'identifier au mieux leurs attentes en proposant un questionnaire disponible sur le site Internet. Les résultats de cette enquête pourront ainsi alimenter la réflexion relative au meilleur dispositif de collecte à proposer aux habitants.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Fêtes des écoles** : Suivant les recommandations du Directeur académique des services de l'Éducation Nationale du département et du fait des émeutes urbaines récentes, la Ville a été contrainte d'annuler les fêtes prévues en soirée des écoles de Montretout, Fouilleuse, et Coteaux. Les parents d'élèves ont bien accueilli ces décisions.

■ **Centres de loisirs** : Les centres élémentaires et maternels ouvriront cet été à des dates variables en fonction de l'affluence. La fréquentation sera la plus haute à 590 enfants la première semaine de juillet et la plus basse à 104 enfants à la mi-août. Sur ces huit semaines, un total de 2476 inscriptions ont été enregistrées dans les différents établissements.

■ **Séjours été** : 502 enfants de 4 à 16 ans dont 40 de classe maternelle partiront cet été dans les 19 séjours organisés par la Ville sur neuf destinations.

■ **Passeport du civisme de l'écolier de Saint-Cloud** : Des médailles d'or, d'argent et de bronze ont été remises aux élèves de CM2 des écoles par le Maire et Jacques GRUBER. Cette initiative est très appréciée des élèves, des enseignants et des animateurs.

Les enfants sous la conduite des animateurs ont publié le *Journal du passeport du civisme des accueils de loisirs de Saint-Cloud* qui retrace les actions menées tout au long de l'année scolaire. collecte de vêtements et de livres au profit de la Maison de l'Amitié, chasse au gaspillage alimentaire, redistribution de produits non consommés et non périssables à des associations, après-midi intergénérationnel avec l'Espace d'animation des Coteaux, initiation aux premiers secours avec l'association Global Heart Watch, séances de sauvetage en piscine en partenariat avec la piscine municipale, séances de permis à vélo avec la Police nationale, ateliers d'arts plastiques autour des symboles de la République, jeu de piste pour la connaissance du patrimoine de la ville et visite de l'Arc de Triomphe dans le cadre du devoir de mémoire.

Ce passeport, à sa manière, a le mérite de contribuer à transmettre ces valeurs essentielles à la vie en collectivité aux 580 élèves de CM1 et CM2 de la ville impliqués chaque année dans ce programme.

Jacques Gruber remercie tous les enseignants, les animateurs de centre de loisirs, les parents, et les intervenants extérieurs pour leur implication avec une mention particulière pour l'officier de prévention de la Police nationale et madame Gisèle Thomas pour leurs multiples interventions respectives sur le passeport Internet et le devoir de mémoire.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

VOIRIE

■ **Escalier mécanique rue Alexandre-Coutureau** : La mise en service d'un **escalier mécanique neuf est prévue pour la rentrée!**

■ **Le tapis du boulevard de la République** entre la rue Preschez et l'avenue du Maréchal-Foch sera refait au cours du mois de juillet : rabotage le 17 et le 18 puis pose et marquage des enrobés à partir du 19 juillet.

■ **La rénovation de l'escalier Alphonse-Moguez** a débuté; celle de **l'escalier de Longchamp** suivra dans la foulée.

ÉCLAIRAGE

■ **RD907 et 985 : Le changement des têtes d'éclairages les plus énergivores en LED sera reporté à la fin de l'année** en raison non seulement d'un délai de commande long et du retour en attente de la demande de subventions effectuée par la Ville.

PROPRETÉ

■ **Violences urbaines** : Capucine du Sartel renouvelle la demande de Monsieur le Maire de sortir et ranger les bacs poubelles au plus près des heures de collecte.

Un **appel au civisme** est lancé afin que chacun s'attache à prendre les bonnes habitudes, concernant notamment les encombrants encore trop souvent sortis aux mauvaises dates.

■ **Collectes des végétaux : Depuis le 3 juillet, le rythme a changé.** La collecte ne se fera que **toutes les deux semaines** : les bacs doivent être sortis à 14h30 les lundis. Le calendrier est disponible sur le site Internet de la Ville.

Retour du rythme normal le 28 août!

■ **Campagne de sensibilisation** : Depuis le 26 juin et jusqu'au 7 juillet, des éco-animateurs du Sycotom ont mené une campagne de sensibilisation pour sensibiliser les Clodoaldiens à l'importance de la réduction des déchets.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

■ **Commission d'appel d'offres** : Elle s'est tenue le 21 juin dernier. Des marchés ont été attribués pour les produits d'hygiène et pour les denrées alimentaires brutes.

■ **Commission d'attribution des places en crèches** : Suite à cette commission, l'attribution des places en crèches a pris fin. Les dernières familles ont reçu leur courrier.

Anne Covo communiquera des chiffres précis lors du prochain Conseil municipal.

■ **Fermeture des crèches : Les crèches Petits Loups, Clair de Lune et Petits Pas fermeront le vendredi 21 juillet au soir.** Cette fermeture temporaire pour plusieurs mois permettra de faire des travaux d'ampleur.

Les autres crèches fermeront du **jeudi 13 juillet au soir pour ouvrir le lundi 17 juillet au matin puis du vendredi 28 juillet au soir pour ouvrir aux familles le mardi 29 août au matin** : le lundi 28 août étant une journée pédagogique pour le personnel des crèches municipales.

Anne Covo souhaite d'heureuses vacances aux petits Clodoaldiens ainsi qu'à leurs familles et une belle et heureuse rentrée scolaire aux plus grands d'entre eux.

L'ensemble des agents de la petite enfance sont vivement remerciés. Anne Covo leur souhaite également d'agréables vacances.

Jean-Claude TREMINTIN, adjoint au maire délégué au Sport

■ **École des Sports** : Compte tenu des risques liés aux violences urbaines, la Ville a été dans l'obligation d'annuler la fête de l'École des Sports le samedi 1^{er} juillet. 450 enfants de CE1 et CE2 de nos écoles élémentaires ont pu suivre malgré tout le vendredi après-midi les différents ateliers organisés pour le lendemain, et notamment ceux autour du handisport.

Le stage de fin août est complet. Pour ceux de juillet, celui des 6/12 ans (volley, capoeira, multisports) est complet ; il reste deux places pour celui des 8/13 ans (Sports nature)

Les inscriptions à l'École des Sports Terrestres se poursuivent, avec des options déjà complètes.

■ **Piscine des Tourneroches** : Une panne de l'appareil contrôlant le taux de chlore dans la piscine a entraîné la fermeture de l'établissement aujourd'hui. La piscine a pu rouvrir en milieu d'après-midi grâce à la réactivité des équipes.

■ **Tour olympique et paralympique des Hauts-de-Seine-Seine (TOP92)** : Afin de promouvoir la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques dans le département des Hauts-de-Seine et en accord avec le comité de pilotage JOP Paris 2024, la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN) ont validé la mise en place de cette manifestation.

Le TOP92 se déplacera dans toutes les villes volontaires et passera par **Saint-Cloud du 5 au 11 février**, semaine où la Ville mettra en place des animations sportives et/ou culturelles autour du thème de l'olympisme et de ses valeurs (événements intergénérationnels autour de l'inclusion, la santé, la culture, l'environnement, l'engagement, la prévention, etc.).

Les pôles Sportif (pilote), Culture, PEEJ (Petite enfance, éducation, jeunesse), Solidarité-citoyenneté-santé-handicap et CCAS et Communication seront mobilisés à cette occasion.

Une première réunion avec tous les protagonistes se tiendra la première quinzaine de septembre.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

■ **Saint-Cloud Entreprises : Le 3^e atelier du cycle *Concrétiser, Développer, Communiquer*** s'est tenu le 20 juin à Vaucresson avec une trentaine de participants et a eu pour thématique : ***Entreprendre c'est aussi piloter!***

Une **rencontre avec les dirigeants des principales grandes entreprises de Saint-Cloud** s'est tenue le 22 juin à 18 h 30, dans les locaux de BBraun : présentation des grands projets structurants de la Ville, mais aussi des projets de l'institut Curie dans leurs nouveaux locaux et du Domaine National.

■ **World CleanUp Day** : Comme l'année dernière, une action sera organisée le 14 septembre.

Il sera proposé par les services de la Ville aux salariés des entreprises un parcours de ramassage sécurisé d'1h30 environ avec du matériel de ramassage.

COMMERCE

■ **La Guinguette de la Colline – Centre/Village** : Cette grande opération commerciale s'est déroulée les 9 et 10 juin rue de l'Église, piétonnisée à cette occasion et aménagée de façon conviviale grâce à la participation des restaurateurs et commerces de bouche. Un orchestre a rythmé toute la soirée du vendredi en présence de plus de 500 personnes avec notamment un défilé de mode. Les ateliers du samedi après-midi ont particulièrement enchanté le jeune public.

Le savoir-faire des commerçants a ainsi été mis à l'honneur lors de ces deux jours d'animations très appréciés des commerçants.

Françoise Askinazi adresse ses remerciements à tous les services ayant collaboré et à l'ensemble des commerçants.

■ **Brocante du Centre/Village** : Franc succès le 25 juin avec plus de 350 exposants!

■ **Label Saint-Cloud** : Le jury décernant le **label 2023** examinera une dizaine de candidatures à la mi-septembre.

■ **Marché des Avelines** : Le projet retenu lors d'un appel d'offre pour l'aménagement de la salle du food court propose de reproduire l'intérieur d'une maison s'articulant autour d'un patio où seront installées des balançoires et un arbre

monumental. Cet aménagement a donc inspiré le nom de ce nouveau food court qui s'appellera **Les Balançoires**. Le mobilier sera pour partie recyclé et chiné afin de créer une ambiance authentique dans un souci d'achat raisonné et de respect de l'environnement.

Le lieu a aussi été pensé pour recevoir des expositions temporaires ou des pop-up stores de créateurs notamment clodoaldiens et labélisés.

Concernant les traiteurs/restaurateurs, ils seront au nombre de huit. La quasi-totalité des stands a été attribuée.

L'offre sera très variée, qualitative, dans l'air du temps avec une offre de prix très raisonnable.

■ **Marchés forains** : Le marché de Stella fonctionnera tout l'été avec une présence des commerçants plus limitée en août. **Fermeture marché des Milons du 30/07 au 25/08 et marché du Centre du 30/07 au 23/08.**

Le Maire souligne la réussite de l'opération de la Guinguette de la Colline qui a rassemblé de nombreux Clodoaldiens dans une ambiance fort sympathique!

Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ Les montants et notifications des péréquations (FPIC et FSRIF) ont été transmis à la Ville avec un délai plus raisonnable que les années précédentes, soit au mois de juin dernier.

- Montant FSRIF : **3 017 000 €** (contre 3 032 000 € l'an passé - 3 100 000 € étant inscrits au budget cette année)

- Montant FPIC : **4 080 000 €** (contre 4 154 000 € l'an passé - 4 300 000 € étant inscrits au budget cette année)

Soit un **montant total de la part communale de 7 097 000 €.**

Le Maire déplore ces notifications malgré tout tardives qui restent inconnues au moment du vote du budget en mars.

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique du handicap

■ **Citoyenneté** : Concernant les **titres d'identité**, il est à noter que l'activité du service reste dense avec pas moins de 4 036 usagers reçus entre le 1^{er} mai et le 30 juin dont 1 707 demandes de CNI et passeports.

En ce qui concerne le cimetière, le nouveau règlement est applicable depuis le 1^{er} juin et consultable sur le site Internet de la Ville et sur place. La campagne de **reprise des concessions échues** a débuté le 26 juin pour une période de 15 jours. À ce titre, le cimetière est fermé tous les matins afin de permettre à la société en charge des reprises de procéder aux diverses exhumations. Cette année, une trentaine de concessions seront reprises par la Ville.

Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu le 12 juin : 69 électeurs ont été tirés au sort afin de constituer la liste préparatoire. Chacun a reçu un courrier d'information. Cette liste a été transmise auprès de la Cour d'assises des Hauts-de-Seine. Pour rappel, un arrêté fixe le nombre de jurés prêts à siéger pour chaque commune. Pour Saint-Cloud, 23 électeurs seront inscrits sur la liste définitive et pourront être appelés à siéger en 2024.

■ **Handicap : La visite de Villa du Parc (EANM)** en présence de son directeur et de sa directrice adjointe a eu lieu le 24 juin. Cet établissement accueille 37 résidents et 10 externes et propose des activités portant sur la vie quotidienne, l'activité physique, les arts (musique, arts plastiques). Des projets communs sont à l'étude comme la possibilité d'une exposition au Carré visant à mettre en valeur les œuvres et peintures réalisées par les résidents.

Il est à noter par ailleurs le **beau succès du spectacle des jeunes de l'IME Léonce Malécot (Papillons Blancs)** qui s'est déroulé au Carré avec de remarquables représentations musicales

Le deuxième **atelier Saint-Cloud Handicap** a été l'occasion de présenter de présenter notamment la trame de la future page handicap du site de la Ville. Le prochain aura lieu **le lundi 2 octobre prochain**.

Le Maire évoque la réception très émouvante ayant rendu hommage à Xavier Chazelle qui quitte la présidence des Papillons Blancs après 25 années d'engagement et le remercie vivement, ainsi que son équipe, pour la réussite de l'ensemble des actions liées au développement de l'association.

Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'évènementiel et à la démocratie participative

■ **Service Communication : Les réservations pour le 14 juillet ont été un succès** grâce à la plateforme programmée par le service : la jauge a été atteinte en trois jours.

■ **Nouveauté Jeunesse! Deux plaquettes seront désormais disponibles pour les séjours** : un livret pour les séjours d'automne (inscriptions à partir du 12 septembre sur l'Espace Famille ou du 13 septembre à 8 h 45 en mairie annexe) et un pour l'été.

■ **Le festival Rock en Seine revient fin août** : le thème des super-héros sera mis à l'honneur.

Diane Domas remercie à cette occasion l'ensemble des services travaillant en collaboration avec la Communication sur le prochain festival.

■ **Saint-Cloud magazine** : Le dossier du mois de **septembre** sera consacré aux **associations**.

Suite aux violences urbaines, le Maire évoque l'incertitude quant au maintien du bal populaire du 14 juillet suite à une conférence de ce jour en présence du Préfet et du Procureur de la République.

Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

■ **Opération Tranquillité Vacances** : Comme chaque année, à l'approche des vacances d'été, ce **service de sécurisation entièrement gratuit destiné aux particuliers comme aux commerçants** est mis en œuvre par la police nationale en liaison étroite avec la police municipale, à travers des patrouilles de surveillance pour la **prévention des cambriolages**.

Informations disponibles sur le site de la Ville et dans le magazine municipal.

Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

■ **Retour sur les moments forts des dernières semaines** : Les sorties ont été très nombreuses et variées - visite des expositions *Des Cheveux et des poils* au musée des Arts décoratifs à Paris, *Les Félines* au muséum d'histoire naturelle, *Paris capitale de la gastronomie du Moyen Âge à nos jours* à la Conciergerie, promenade musicale dans les jardins du Trianon à Versailles, journée au parc floral à Vincennes, visite de la forêt des cerfs, démonstration d'oiseaux en vol et visite de la forêt sauvage en petit train à Rambouillet (avec les enfants du centre de loisirs Saint-Exupéry), visite de la vieille ville d'Amiens et promenade en barques au milieu des hortillonnages et journée annuelle au bord de la mer à Trouville-sur-Mer avec baignade pour certains!

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Les ateliers se sont déroulés comme tous les mois, avec toujours plus de participants. Un atelier en lien avec l'exposition *Amours Imaginaires* a été particulièrement apprécié de tous et trois groupes se sont rendus au musée des Avelines.

Les seniors ont également pris part à la fête de l'été à la crèche de la Farandole qui régulièrement les accueille.

Une centenaire a soufflé ses bougies entourée de sa famille et de ses amis le 26 juin.

Enfin, une intervention de l'officier de prévention du commissariat de Saint-Cloud a précisé les bonnes attitudes à adopter pour se protéger des cambriolages et des vols à la fausse qualité.

L'espace d'animation des Coteaux restera ouvert tout l'été sauf les jours fériés des 14 juillet et 15 août.

■ **Semaine Bleue : Nature et beautés florales** seront à l'honneur de cette semaine **programmée du 9 au 13 octobre** où de nombreuses photos des sorties de seniors seront exposées.

■ **Quartier Hippodrome/Fouilleuse** : Le quartier a quelque peu souffert des émeutes dans la cité-jardin de Suresnes, voisine de l'avenue de Fouilleuse.

L'apéritif de quartier s'est tenu le 24 juin, suivi du dîner des chapeaux.

Nathalie MOUTON-VEILLÉ, conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux/Bords-de-Seine

■ **Apéritif du quartier Coteaux/Bords-de-Seine** : Cet apéritif se tiendra le **7 juillet à partir de 19h 30 sur la place du marché des Milons.**

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Concours des jardins familiaux** : Il s'est déroulé le 17 juin et a récompensé respectivement les jardiniers des parcelles numéros 19, 11 et 15 (du 1^{er} au 3^e prix).

La responsable du site jardins familiaux-Tram Val-de-Seine a été chaleureusement remerciée par l'ensemble des jardiniers et élus présents pour sa fonction durant ces neuf dernières années. Son successeur a pris ses fonctions le 27 mai. Les jardiniers ont quant à eux été remerciés pour toute la biodiversité générée par leur travail collectif au sein des 34 parcelles.

Le Maire souligne le fabuleux dépaysement dégagé par ces jardins.

Claire LOUVET, conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

■ **Fibre** : Claire Louvet annonce qu'à la demande de l'association des Maires du 92, un point a été effectué avec le sous-préfet en charge du développement économique et de l'emploi et ses homologues des Hauts-de-Seine.

Le constat révèle des problèmes d'exploitation et de maintenance. Une tentative d'harmonisation des pratiques entre les villes va être engagée dans le suivi des adresses non fibrées et en souffrance pour essayer de fluidifier les échanges avec XpFibre et les Villes. Toujours pas de plan de déploiement partagé à ce jour au niveau des communes.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 39 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Claire LOUVET est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

JURIDIQUE

Rapporteurs : Jacques GRUBER pour les délibérations n° 40 et 41

Nicolas PORTEIX pour la délibération n° 42

Anne COVO pour la délibération n° 43

Le Maire précise que Françoise Askinazi souhaite se déporter quant à cette délibération pour éviter tout conflit d'intérêts.

■ **Délibération n° 40 : Délégation de service public relative à l'exploitation des marchés forains de la ville de Saint-Cloud**

La Ville de Saint-Cloud a souhaité changer de mode de gestion pour les marchés forains de la Ville. Depuis huit ans, sous contrat de marché public, le mode de gestion pour le nouveau projet du marché des Avelines est la délégation de service public.

Le Conseil municipal a autorisé le 16 juin 2022 Monsieur le Maire à lancer une consultation selon une procédure de délégation de service public, en application des articles L1411-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales.

À l'issue du délai de remise des offres, soit le 31 janvier 2023, cinq offres ont été reçues dans les délais : SOMAREP, LES FILS DE MADAME GERAUD, SEMACO, DADOUN PÈRE ET FILS et LE COMPTOIR DES MARCHÉS. Comme indiqué dans le rapport prévu par l'article L1411-5 du CGCT, la Commission de délégation de service public s'est réunie le 7 avril 2023 pour l'analyse des offres et a invité Monsieur le Maire à engager les négociations avec les candidats LES FILS DE MADAME GÉRAUD et SEMACO.

À l'issue de trois phases de négociations portant sur tous les aspects de l'offre, il s'ensuit que la société SARL SEMACO présente la meilleure offre. L'ensemble des motifs du choix du délégataire et la présentation de l'économie générale du contrat de délégation sont présentés dans un rapport joint dit, « rapport du Maire sur le choix du délégataire », dans lequel Monsieur le Maire évoque les points marquants et qualités de l'offre de la SEMACO.

La présente convention prend effet à compter de la date de réception de la halle des Avelines pour une durée de 5 ans minimum et de 5 ans et 4 mois maximum selon trois scénarii possibles :

- le contrat démarre le 01/09/2023 (date de réception prévisionnelle définitive de la halle) et alors la durée sera de 5 ans et 4 mois avec une date butoir au 31/12/2028,
- le contrat démarre après le 01/09/2023 mais avant le 31/12/2023 : à compter de la date de réception du marché des Avelines au 31/12/28 (date butoir),
- le contrat démarre après le 31/12/2023 : 5 ans ferme à compter de la date de réception du marché des Avelines.

Le Conseil municipal VALIDE par 34 voix le choix de la société SARL SEMACO identifiée sous le numéro SIRET 328 526 553 0057, dont le siège social est situé 72, boulevard des Corneilles - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, représentée par Monsieur Rolland BENSIDOUN, Gérant, en tant que délégataire du service public pour l'exploitation des marchés forains de la Ville de Saint-Cloud.

(Françoise Askinazi ne prenant pas part au vote).

■ **Délibération n° 41 : Modification n° 2 à la concession de service public pour la restauration collective des usagers scolaires, périscolaires, et le personnel communal**

La gestion et l'exploitation du service public de la restauration collective des usagers scolaires, périscolaires, et du personnel communal, a été confiée au Concessionnaire SOGERES, aux termes d'un contrat de concession en date du 13 juin 2022, d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} août 2022.

Le projet de la future gare du Grand Paris Express, implantée à Saint-Cloud, a des répercussions sur les crèches

Clair de Lune et Petits Loups, puisqu'il implique la fermeture du parking Joffre situé rue Dailly, et la construction d'un nouveau parking dont la réalisation et la gestion ont été confiées à INDIGO INFRA par un contrat de délégation de service public en date du 23 juin 2022. Les travaux de construction de ce nouveau parking et les nuisances qui en découlent sont incompatibles avec le fonctionnement des crèches Clair de Lune et Petits Loups à compter du mois d'août 2023 et pour toute la durée des travaux (courant 2025).

Par conséquent, la poursuite de l'accueil des enfants inscrits dans ces crèches sera assurée dans une partie des locaux de l'école maternelle du Centre, appelée La Passerelle du Parc, pour accueillir les sections « grands » des établissements fermés, ainsi que ceux de la crèche Petits Pas sise place Silly. Les enfants des sections des bébés et des moyens de ces trois crèches seront rassemblés à la crèche Petits Pas. Cette installation est rendue possible par la fermeture d'une classe à la rentrée 2023 consécutive à un creux démographique sur le périmètre scolaire de cette école.

Cette nouvelle organisation a des conséquences sur l'exécution du contrat de concession de service public.

Ainsi, la présente modification a pour objet :

- de rectifier une erreur matérielle au point 3.18 de l'annexe 6 du contrat relative à la répartition des charges de fonctionnement ;
- d'ajouter 56 repas dont 45 pour les enfants de la crèche Passerelle du Parc ;
- d'ajouter la prise en charge journalière des 45 goûters de ces enfants.

L'impact financier de cette modification n° 2 est estimé à 73000 € annuels, soit 21000 € d'en-

retien des locaux, 44 000 € de fournitures de repas et 8 000 € de fournitures de goûters.

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le projet de modification n° 2 à la convention de concession de service public pour la restauration collective des usagers scolaires, périscolaires, et le personnel communal, du 13 juin 2022 et AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société SOGERES SAS ladite modification.

■ Délibération n° 42 : Constitution d'un groupement de commandes pour la mise en place et le suivi des marchés publics d'assurance

Le marché public d'assurance notifié le 6 décembre 2019 pour une durée de 4 ans, arrive à échéance au 31 décembre 2023. Cette procédure concerne plusieurs domaines différents d'assurance :

- responsabilité civile
- dommage aux biens
- flotte automobile
- tous risques exposition
- protection juridique

Trois de ces domaines concernent également le Centre communal d'action social (CCAS) et la Caisse des Écoles (CDE) : il s'agit de la responsabilité civile, de l'assurance flotte automobile et de la protection juridique des élus et agents.

Afin de permettre au CCAS et à la CDE de bénéficier de ce marché, il est envisagé de constituer un groupement de commandes pour la mise en place et le suivi des marchés publics d'assurance. Le groupement de commandes sera constitué pour la durée des marchés d'assurance : il sera néanmoins possible de prolonger cette durée par avenant à la convention de groupement. La Commune de Saint-Cloud sera le coordonnateur du groupement et, à ce titre, le service de la Commande publique assurera l'ensemble des opérations permettant la mise en concurrence et attribution des marchés. Par ailleurs, la Direction des Affaires juridiques assurera également l'exécution des marchés tant en termes de suivi administratif (suivi des sinistres) que budgétaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune, le Centre communal d'action sociale et la Caisse des Écoles de Saint-Cloud en vue de la mise en place des marchés d'assurance ainsi que leur exécution administrative et budgétaire.

■ Délibération n° 43 : Approbation du rapport annuel 2022 relatif à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche La Petite Sirène

Le service public concernant la gestion de la crèche La Petite Sirène fait l'objet d'une délégation de service public qui a été confiée à la société PEOPLE AND BABY, du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2027 : En application des dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) les délégataires ont l'obligation de transmettre chaque année à l'autorité délégante un rapport relatif à l'année antérieure.

Ce rapport retrace la totalité des opérations comptables afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service. D'après les articles R.3131-3 et R.3131-4 du code de la commande publique, le rapport du délégataire comprend, notamment :

- 1°) Les données comptables suivantes :
- a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;
 - b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
 - c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
 - d) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
 - e) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

- f) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession;
- g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé;
- h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public.

2°) L'analyse de la qualité des ouvrages et des services :

- a) Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité des ouvrages ou des services est notamment appréciée à partir d'indicateurs, proposés par le concessionnaire ou demandés par l'autorité concédante et définis par voie contractuelle;
- b) Une annexe comprenant un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service, notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévue par l'article L.1413-1 du CGCT, doit examiner lesdits rapports au cours d'une séance. Ainsi, la CCSPL, a été dûment convoquée le 30 mai 2023 afin d'examiner le rapport du délégataire de la Ville pour l'exercice 2022 au cours de la séance du 7 juin 2023.

Le Conseil municipal, unanime, PREND ACTE du rapport annuel 2022 remis par la société PEOPLE AND BABY, au titre de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche La Petite Sirène.

FINANCES

Rapporteur : Anne COVO

■ Délibération n° 44 : Subvention exceptionnelle 2023 à l'association ENFANCE ET FAMILLE DE SAINT-CLOUD - EEF

Par délibération du 9 février 2023, la Ville a voté une subvention d'un montant de 70 000 € au titre de l'année 2023 à l'association ENFANCE ET FAMILLE DE SAINT-CLOUD - EEF.

L'association a sollicité la Ville en vue d'obtenir un complément de financement, afin de pouvoir constituer une provision en cas de survenance d'une dépense salariale supplémentaire.

Après échange avec l'association, la Ville propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 9 400 euros (neuf mille quatre cents euros) à l'association ENFANCE ET FAMILLE DE SAINT-CLOUD - EEF au titre de l'année 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCORDE à l'association ENFANCE ET FAMILLE DE SAINT-CLOUD - EEF, une subvention complémentaire de 9 400 euros (neuf mille quatre cents euros) pour l'année 2023 et APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de ladite année.

ÉDUCATION

Rapporteurs : Jacques GRUBER pour les délibérations n° 45, 47 et 48

Anne COVO pour la délibération n° 46

■ Délibération n° 45 : Désaffectation partielle de l'école maternelle du Centre

La crèche Clair de Lune et Petits Loups sises au 2, rue du Calvaire accueillent 85 enfants.

Dans le cadre des travaux de construction du parking des hôpitaux et afin d'accueillir les enfants et le personnel de ces deux structures dans de bonnes conditions, il a été décidé leur transfert et leur redéploiement au sein de la crèche Petits Pas (section des bébés et des moyens) et dans le bâtiment de l'annexe de l'école maternelle du Centre (section des grands).

Ce redéploiement est rendu possible par la fermeture d'une classe à l'école maternelle du Centre à la rentrée 2023 permettant le regroupement de l'ensemble des enfants de maternelle dans un bâtiment unique à l'école maternelle du Centre.

Aussi aux termes de la circulaire ministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques, il appartient au Conseil municipal, compte tenu des besoins exprimés ci-dessus, de prendre la décision de désaffectation du bâtiment de l'annexe de l'école maternelle du Centre situé 2, rue Anatole-Hébert, et dont la Ville est propriétaire.

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité la désaffectation de son usage scolaire de l'annexe de l'école maternelle du Centre.

■ Délibération n° 46 : Dénomination de la future crèche

L'accueil des sections des grands des crèches Clair de Lune et Petits Loups, sises 2, rue du Calvaire et Petits Pas, sise place Silly, sera installé dans l'annexe de l'école maternelle du Centre à compter du mardi 29 août 2023.

Il convient donc de dénommer ce bâtiment municipal. Le nom a été choisi en lien avec la localisation de la crèche, proche du Domaine national de Saint-Cloud, mais également en lien avec la volonté de travailler sur un projet de passerelle entre la crèche et la maternelle.

Il appartient au Conseil municipal de déterminer une dénomination des lieux publics conforme à l'intérêt public local, n'étant ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la Ville ou du quartier concerné.

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de dénommer la future crèche, établissement recevant du public situé 2, rue Anatole-Hébert, La Passerelle du Parc.

■ Délibération n° 47 : Renouvellement de la convention de détermination de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph

Le 21 octobre 2008, l'école privée Saint-Joseph a signé un contrat d'association à l'enseignement public avec l'État. La Commune s'est retrouvée, depuis cette date, contrainte de participer aux dépenses obligatoires de fonctionnement des classes élémentaires mentionnées dans ce contrat, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Pour 2023, la Ville devra donc verser 415 611,14 € :
- 223 143,48 € pour les élèves d'élémentaire,
- 192 467,66 € pour les élèves de maternelle.

Le Conseil municipal unanime APPROUVE la convention déterminant la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph.

■ Délibération n° 48 : Participation de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Pie X

Chaque année, la Ville participe aux dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés à Saint-Cloud et inscrits à l'école St-Pie X (école privée sous contrat). La Ville contribue également aux frais de personnel de cet établissement scolaire.

Le Conseil municipal DÉCIDE par 28 voix, pour l'année 2023, de fixer à :

- 100 € par élève domicilié à Saint-Cloud (20 enfants en maternelle et 59 enfants en élémentaire), soit un montant de 7 900 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 18 550 € : le montant de la participation aux dépenses liées aux frais de personnel,
- Soit un total de 26 450 €.**

7 votes contre (groupes Saint-Cloud 2020! et Saint-Cloud Rive Gauche).

SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Capucine du SARTEL

■ Délibération n° 49 : Dénomination des espaces publics aux abords du marché des Avelines

Le programme de l'îlot des Avelines comprend l'aménagement de nouveaux espaces publics.

Afin de faciliter le repérage dans la Commune, il est nécessaire de leur attribuer une dénomination comme à toutes les voies et les lieux publics qui en sont dépourvus.

Le Conseil municipal DÉCIDE par 33 voix de dénommer les espaces publics nouvellement créés dans le cadre de la requalification de l'îlot des Avelines comme suit :

- L'allée du Marché pour l'allée qui entoure le nouveau marché,
- La place du Marché pour la place au nord donnant sur le boulevard de la République,
- La place Joséphine pour la place sur laquelle aboutit la rue Joséphine côté sud-est du programme,
- La place des Balançoires pour la place située entre le food court et le jardin des Avelines au sud-ouest du programme.

2 Votes contre (groupe *Saint-Cloud Rive Gauche*).

5 abstentions (groupe *Saint-Cloud 2020!*).

■ **Délibération n° 50 : Adhésion au sigeif de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz**

Par courrier du 24 janvier 2023, la commune de Bures-sur-Yvette (91) a fait part au SIGEIF de son intention d'adhérer au Syndicat au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.

Le Comité du SIGEIF a ainsi autorisé cette adhésion par sa délibération n° 23-13 du 6 février 2023. Cette intention a ensuite été formalisée par une délibération du Conseil municipal de cette commune en date du 11 avril 2023. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la délibération du SIGEIF est notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes, qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle commune.

Le Conseil municipal APPROUVE par 33 voix la demande d'adhésion au SIGEIF de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.

Jean-Christophe ACHARD et Claire LOUVET ne prennent pas part au vote.

COMMERCE

Rapporteur : Françoise ASKINAZI

■ **Délibération n° 51 : Fixation des tarifs des droits de place et d'animation des marchés d'approvisionnement et des stands traiteurs du food court du marché des Avelines**

Les tarifs des droits de place et d'animation des marchés d'approvisionnement de la Ville ont été fixés en 2012 et n'ont connu aucune réévaluation depuis cette date.

L'ouverture du nouveau marché des Avelines et la création d'un food court nécessitent une mise à jour de ces tarifs. Concernant le marché des Avelines, les tarifs des droits de place des abonnés et des volants ont été actualisés pour tenir compte du nouveau projet, de la qualité des installations et de leur modernisation sous la nouvelle halle.

De plus des tarifs spécifiques ont dû être créés pour les traiteurs du food court, dont l'activité et les plages horaires se différencient de celles des commerçants du marché.

Concernant les tarifs du marché des Milons et du marché du Centre, les tarifs ont été conservés, car aucun changement n'a été apporté aux installations. Néanmoins, pour une meilleure lisibilité, ces tarifs ont été arrondis au centime supérieur.

Le Conseil municipal unanime FIXE les tarifs des droits de place et d'animation des marchés d'approvisionnement et les tarifs des droits de place et d'animation des stands traiteurs du food court du marché des Avelines comme suit et PRÉCISE que l'ensemble des tarifs seront applicables à la date d'ouverture de la halle des Avelines.

Tarifs TTC par mètre linéaire et par jour de marché	ABONNÉS			VOLANTS		
	Marché des Avelines	Marché des Milons	Marché du Centre	Marché des Avelines	Marché des Milons	Marché du Centre
Place sous la halle	3,50 €	-	-		-	-
Place extérieure	3,00 €	0,95 €	0,95 €	3,00 €	0,70 €	0,70 €
Supplément place d'angle		0,70 €	0,70 €		0,70 €	0,70 €
Droits de déchargement		1,00 €	1,00 €		0,70 €	0,70 €
Droit d'animation	1,80 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €

Tarifs TTC Droit de place et d'animation	Stand Traiteurs/food court
Droit de place : Tarif par mètre carré et par mois hors charge	40 €
Droit d'animation : Tarif par stand et par mois	90 €

des opérations durant la période 2023-2025. L'élaboration de ce plan de récolement a été suivie par la DRAC Île-de-France.

Le Conseil municipal, unanime, APPROUVE le plan du deuxième récolement décennal de la collection du musée des Avelines.

CULTURE

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

■ Délibération n° 52 : Approbation du 2^e plan de récolement décennal du musée des Avelines

Le musée des Avelines bénéficie de l'appellation Musée de France depuis 2003. Dans ce cadre, notre équipement est soumis à la loi du 4 janvier 2002 qui impose notamment l'obligation d'un récolement décennal des collections du musée et définit les modalités de sa mise en œuvre.

Par récolement, est entendue l'opération qui consiste à vérifier sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire :

- la présence du bien dans la collection,
- sa localisation, - l'état du bien,
- son marquage.

Le premier récolement décennal a pris fin le 31 décembre 2015 pour l'ensemble des musées de France. Le musée des Avelines a terminé son premier récolement décennal dans les délais impartis par la loi. Les résultats des opérations de récolement ont été présentés au Conseil municipal du 10 juillet 2014 (délibération CM 2014-123). Le deuxième récolement décennal doit être terminé au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des musées de France.

Il s'agit aujourd'hui de valider le deuxième plan de récolement de la collection du musée des Avelines, qui définit une hiérarchie d'interventions, un calendrier prévisionnel et une estimation des moyens matériels et humains pour la conduite

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ Délibération n° 53 : Autorisation de recrutement de vacataires au sein du pôle sécurité et détermination des taux de rémunération

Le Pôle sécurité est garant de la sécurité des enfants et de l'ensemble des Clodoaldiens aux abords des écoles et, plus précisément, sur les différents points-écoles de la ville identifiés comme à risque et, ce, à chaque ouverture de porte :

- le matin de 8 h 15 à 8 h 45,
- le midi de 11 h 15 à 11 h 45,
- en début d'après-midi de 13 h 15 à 13 h 45,
- et en fin de journée de 16 h 15 à 16 h 45.

La sécurité des points-écoles est effectuée par des agents titulaires de la Ville exerçant les missions d'ASVP et de gardiens de square. Ce recours aux agents permanents de la Ville est insuffisant et, pour garantir la sécurité des points-écoles supplémentaires, la Ville fait appel à l'association d'insertion ACTIVE pour effectuer cette mission.

En complément du recours à cette association, la Ville souhaite être autonome et engager directement des personnels pour effectuer cette mission de surveillance ponctuelle et discontinue dans le temps. Le statut de vacataire semble répondre à ce besoin, car il permet une flexibilité et une adaptation au plus proche des besoins recensés.

Le profil recherché sur ce type de recrutement est celui d'étudiants ou de jeunes retraités, car il permet d'assurer un minimum de compétences professionnelles et relationnelles : sens des responsabilités, disponibilité, sens de l'accueil et du service public.

En conséquence, il est proposé d'autoriser, au sein du Pôle sécurité, le recours aux vacataires, lesquels seraient rémunérés au forfait. Il est également proposé, pour faciliter le recrutement et la fidélisation des vacataires sur cette mission ponctuelle et discontinue, de rémunérer une heure équivalent au SMIC chaque vacation de 30 minutes.

En effet, ces modalités sont déjà celles proposées par l'association d'insertion ACTIVE, car elles prennent en compte le déplacement et la disponibilité du personnel recruté.

Le Conseil municipal, unanime, AUTORISE l'engagement de vacataires au Pôle sécurité de la Ville de Saint-Cloud pour assurer les missions de sécurité des passages piétons aux abords des écoles de la ville (points-écoles), DÉCIDE de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2023, le forfait de vacation à 11,52 € brut et PRÉCISE que ce forfait de vacation sera indexé automatiquement sur l'évolution du SMIC.

■ Délibération n° 54 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} août 2023

Dans le cadre de l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité, il est proposé la création au 1^{er} août 2023 d'un poste d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) au vu des recrutements actuels sur le secteur et d'un poste de psychologue de classe normale à temps non complet 60 % suite au départ d'un agent contractuel et au recalcul du temps de travail au vu du nombre de structures d'accueil petite enfance sur la Ville.

Il est également proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps non complet 60 % pour occuper les fonctions de directeur du cinéma-théâtre des 3 Pierrots.

En 2021, le directeur du cinéma-théâtre des 3 Pierrots est parti à la retraite. Très rapidement après, la structure a fermé pour travaux. Un nouveau directeur a été recruté mais, à cette période, la spécificité des fonctions n'a pas permis le recrutement d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale. Les recherches de l'autorité territoriale se sont donc portées sur un

profil expérimenté, ancien directeur de théâtre privé, à la carrière artistique complète, possédant une maîtrise avérée de la promotion artistique et du management.

Avant la réouverture du cinéma-théâtre et dans un souci de pérennisation des équipes et de l'organisation, il est proposé de créer un emploi de directeur du cinéma-théâtre les 3 Pierrots sur le grade d'attaché. Dans l'attente de la réouverture de la structure, au vu de la charge de travail, il est également proposé de créer ce poste à temps non complet. La spécificité du profil requis n'ayant pas permis le recrutement d'un agent titulaire de la Fonction publique territoriale, il est proposé le recours à un emploi contractuel d'attaché territorial à compter du 1^{er} août 2023, conformément à l'article 332-8 du code général de la fonction publique. L'agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. À l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le candidat recruté devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché, entre le 7^e et le 10^e échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

Par ailleurs, il est proposé au conseil municipal de prévoir la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet et sur des contrats de trois ans pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service le justifient. Les contrats de l'agent seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. À l'issue de cette période maximale de six ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée.

- Cette possibilité est ouverte d'abord sur un poste d'attaché occupant les fonctions de responsable santé et handicap au sein du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé. En effet, la Ville de Saint-Cloud rencontre d'importantes difficultés à recruter et à fidéliser le personnel diplômé travaillant dans ce domaine. Ces diffi-

cultés sont liées essentiellement à une pénurie de professionnels qualifiés sur le marché du travail souhaitant travailler dans le domaine public, car celui-ci-ci impose via le statut de la fonction publique la réussite à un concours difficile d'accès. Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir le poste à un contractuel sur le grade d'attaché territorial, déjà créé et inscrit au tableau des effectifs.

- Elle est également ouverte sur un poste d'attaché occupant les fonctions d'adjoint à la direction de l'urbanisme au sein de la Direction des services techniques. En effet, la Ville de Saint-Cloud rencontre d'importantes difficultés à recruter et à fidéliser le personnel diplômé travaillant dans ce domaine. Ces difficultés sont liées essentiellement à une pénurie de professionnels qualifiés sur le marché du travail souhaitant travailler dans le domaine public, car celui-ci impose via le statut de la fonction publique la réussite à un concours difficile d'accès. Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir le poste à un contractuel sur le grade d'attaché territorial, déjà créé et inscrit au tableau des effectifs.
- Sur ce même grade d'attaché territorial, il est proposé d'ouvrir aux contractuels le dernier poste d'attaché territorial occupé par un agent exerçant les missions de chargé de communication. Sur ce secteur comme pour les précédents, depuis de nombreuses années, la Ville rencontre d'importantes difficultés à recruter et à fidéliser le personnel diplômé travaillant dans ce domaine. Ces difficultés sont liées essentiellement à une pénurie de professionnels qualifiés sur le marché du travail souhaitant travailler dans le domaine public, moins attractif. Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir le poste à un contractuel sur le grade d'attaché territorial, déjà créé et inscrit au tableau des effectifs.
- Il est ensuite proposé d'ouvrir aussi cette possibilité à un poste d'agent de maîtrise exerçant les missions d'intendant au centre alpin de Tamié. Là aussi, la Ville de Saint-Cloud rencontre d'importantes difficultés à recruter et à fidéliser le personnel diplômé travaillant dans ce domaine. Ces difficultés sont liées essentiellement à une pénurie de professionnels qualifiés sur le marché du travail souhaitant travailler dans le domaine public, car celui-ci-ci impose via le statut de la fonction publique la réussite à un concours difficile d'accès. Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir le poste à un contractuel sur le grade d'agent de maîtrise territorial, déjà créé et inscrit au tableau des effectifs.

- Enfin, dans le domaine de la petite enfance, il est proposé, d'ouvrir à des contractuels deux postes d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique déjà créé et inscrit au tableau des effectifs. En effet, il est très compliqué de recruter des agents compétents, disponibles ayant un sens du service public développé sur des postes aussi polyvalents que ceux travaillant dans les structures d'accueil du jeune enfant. La Ville a déjà recruté deux agents répondant à ces critères et souhaite les fidéliser par le biais des nouvelles dispositions prévues par la loi du 6 août 2019 et ce, dans l'attente d'une possibilité de titularisation (absence de nationalité française ou européenne).

Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 496.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE ces dispositions.

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud 2020!

Émeutes récentes : mercredi 28 juin au soir, dans le quartier du Val d'or, des personnes ont effectué des tirs de mortiers (au milieu des habitations et en direction des appartements), incendie de poubelles et dégradation de mobiliers urbains; notamment un abri du bus 160, ce qui a poussé la RATP à ne plus desservir provisoirement certains arrêts du Val d'or. C'est inadmissible. Les habitants sont choqués.

- Au-delà de la réponse sécuritaire, est-ce qu'une réponse éducative est envisagée en lien avec les parents et avec les associations qui accompagnent les jeunes ? (Rafaël MAYCHMAZ)

Jean-Christophe ACHARD souligne que la Ville condamne sévèrement ces actes de vandalisme et d'intimidation et rappelle cependant que Saint-Cloud n'a été que marginalement affectée par les événements de violences urbaines qui ont touchés notre pays. Dès la dégradation de la situation, des mesures conservatoires ont été prises telles que la fermeture anticipée des parcs et jardins, le retrait de la voie publique des poubelles et éléments de chantier ou de balisage pouvant être détournés de leur usage et l'annulation de manifestations. Les horaires de la police municipale ont été revus afin d'accroître la présence en soirée sur la commune et la présence des éducateurs de l'APAJ a été renforcée.

Jean-Christophe ACHARD salue à cette occasion l'engagement et le dévouement des forces de police et les remercie pour leurs actions.

Amiante dans les écoles de Saint-Cloud : Des parents d'élèves inquiets nous ont interpellés à la suite d'un article de France Infos sur la présence d'amiante dans les établissements scolaires. Dans cet article et les données du gouvernement qui sont en open data, on y lit que :

- *Pour l'école Montretout, les données sont absentes et il est précisé que : « L'école ne possède aucun document relatif à ce sujet. Les services municipaux n'ont pas répondu à la demande faite par la directrice. Les items ne peuvent donc pas être renseignés »*
- *Pour les écoles St Pie X et des Coteaux, les Dossiers Techniques Amiante (DTA) n'ont pas été réalisés*
- *Pour les écoles du Centre et de Fouilleuse, les DTA qui datent respectivement de 2008 et 2006 mentionnent une présence d'amiante mais surtout imposent une obligation de travaux.*

Le Dossier Technique Amiante étant obligatoire pour les bâtiments construits avant le 1^{er} juillet 1997, pourriez-vous nous confirmer que :

- *Des DTA ont bien été réalisés pour tous les bâtiments y compris Montretout, St Pie X et Coteaux ?*
- *Les travaux imposés par les DTA ont été bien réalisés ? (Delphine POTIER)*

Jean-Jacques VEILLEROT répond tout d'abord que tout document qui a vocation à être public peut se demander à la mairie selon le process en place et rappelle que les DTA de tous les bâtiments publics sont en toute transparence à la disposition des administrés. Il précise que les DTA de 2018 et 2021 des deux établissements scolaires concernent essentiellement la réparation de quelques dalles de sol endommagées ou disparues. Il confirme que les dalles défectueuses ont été remplacées lors de travaux durant les vacances scolaires et le sont périodiquement en cas de nécessité. Le remplacement de ces dalles est provoqué autant pour éviter les risques de chute et l'esthétique des bâtiments, que pour régler un problème de risque couru par les usagers à cause d'une présence d'amiante (pas d'amiante friable ou volatile présente). Les DTA préconisent le maintien des matériaux en bon état et le remplacement des dalles abîmées mais n'évoquent pas d'obligation de travaux.

Pour aller au-delà des préconisations des DTA, la Ville a diligenté en 2021 des mesures d'empoussièremement dans les écoles Fouilleuse, élémentaire Centre et maternelle Montretout et dans ces trois cas, aucune fibre d'amiante n'a été relevée.

Jean-Jacques VEILLEROT conclut que la Ville ne détient pas d'information sur les établissements privés qui ne sont pas des bâtiments municipaux.

Dépôts sauvages : Nombreux sont les Clodoaldiens à nous remonter des problèmes d'encombrants déposés sur la voie publique en dehors des jours de ramassage prévus.

En particulier, les riverains de la rue Ferdinand-Chartier sont particulièrement mécontents de la façon dont la municipalité gère ce problème.

En effet, il semblerait que cette rue soit un spot connu depuis 2008 pour des dépôts sauvages, des sommiers, matelas, pneus usagés, et autres déchets en tout genre et que ce problème ait perduré malgré l'installation d'une caméra et d'un panneau qui indique que tout dépôt est passible d'une amende de 1500 €.

Nous avons voté il y a peu la possibilité de vidéoverbaliser. Pouvez-vous nous indiquer si cela permettra de verbaliser les contrevenants et ainsi dissuader les gens de commettre ce type d'incivilité ? (Delphine POTIER)

Capucine du SARTEL répond que la rue Ferdinand-Chartier est effectivement l'un des points délicats sur lequel la Ville accorde toute sa vigilance. Elle confirme cependant que les capteurs de mouvement Upciti révèlent une baisse sur le premier semestre 2023. Capucine du SARTEL lance à nouveau un nouvel appel au civisme de chacun !

Passage de la Flamme Olympique : Au mois d'avril la flamme olympique devait passer par Saint-Cloud. Il y a une semaine la publication officielle du parcours a été dévoilée par la presse. La flamme passera dans 19 villes des Hauts de Seine mais pas à Saint-Cloud. Le Département des Hauts de Seine a prévu un budget de 180 000 euros, somme réclamée par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJO). Comment le parcours a-t-il été déterminé ? Avons-nous refusé ce parcours ? (Catherine GREVELINK)

Jean-Claude TREMINTIN explique que le Conseil départemental du Hauts-de-Seine a accepté de financer le passage de la flamme olympique sur son territoire le mardi 24 juillet 2024. Saint-Cloud n'est concernée par ce parcours que par la traversée du Domaine national. Ceci étant, Jean-Claude TREMINTIN précise que la Ville n'a jamais été préalablement invitée à la moindre concertation préalable. Par contre, dans le cadre du label Terre de Jeux, la Ville va effectivement organiser divers événements tant sportifs que culturels, pour associer les Clodoaldiens et Clodoaldiennes à ce grand événement que représentent les Jeux Olympiques.

Le groupe Saint-Cloud Rive Gauche (Xavier BRUNSCHVICG)

Mardi 27 juin 2023, au petit matin, le jeune Nahel, âgé de 17 ans, était tué par un policier alors qu'il refusait d'obtempérer et d'arrêter le véhicule qu'il conduisait sans permis.

Il s'agit d'un drame absolu. Aucune personne ne mérite d'être tuée pour un refus d'obtempérer. Aucune. La vague d'émotion qui s'en est suivie est parfaitement légitime.

Dans une démocratie, et nous avons la chance de vivre en démocratie, c'est à la justice et à elle seule de faire la lumière sur les faits, de poursuivre ou non leurs auteurs et de décider ou non de les condamner.

Les tentatives de récupération et d'instrumentalisation de ce drame, qu'elles émanent de l'extrême gauche ou de l'extrême droite, sont tout simplement inadmissibles et indignes.

La Justice a agi avec une célérité exemplaire. Le jour même de la mort de Nahel, le policier qui avait ouvert le feu sur lui à bout portant a été mis en examen pour homicide volontaire et placé en détention provisoire.

Le Président de la République Emmanuel Macron, la Première Ministre Elisabeth Borne et le Ministre de l'intérieur Gérald Darmanin ont, le jour même, réagi avec dignité et prononcé des paroles fermes quant aux suites judiciaires de ce drame et de compassion pour la victime. Je ne peux néanmoins m'empêcher d'imaginer quelle aurait été leur réaction si les images vidéo révélées au grand public n'étaient pas venues infirmer les déclarations mensongères initiales du policier mis en examen.

Alors aujourd'hui, je pense avant tout à Nahel, à sa famille et à toutes les autres victimes de tirs policiers inexplicables. Je ne peux néanmoins, et tant mis si j'en choqe certains, m'empêcher de

penser au policier qui a commis l'irréparable. Comment est-ce possible ? Comment a-t-il pu agir ainsi ? Comment aurais-je réagi à sa place si, après plus de 20 minutes de course poursuite, un jeune tenu en joue refusait d'obtempérer ? Que ce serait-il passé si le policier avait décidé de le laisser poursuivre sa course folle ? Et si Nahel avait renversé et tué un gamin se rendant au collègue ? Écrasé un cycliste allant au travail ou un parent conduisant son enfant à la crèche ? Aurait-on accusé le policier de ne pas avoir empêché une mort tragique ? Il faut le dire et le redire : les refus d'obtempérer ne sont pas acceptables. Quand un policier vous donne l'ordre de vous arrêter, vous vous arrêtez. POINT. Les policiers font un métier horriblement difficile avec des arbitrages permanents à opérer, des injonctions contradictoires, une pression monumentale et un temps pour réagir souvent réduit à une fraction de seconde.

Alors que notre pays vient de vivre une semaine de violences et d'émeutes, je tiens à rendre hommage aux policiers qui ont agi avec discernement, aux pompiers, aux services de secours, aux élus locaux, aux travailleurs sociaux, aux associations de quartier et aux nombreux habitants qui se sont mobilisés pour tenter d'enrayer l'inacceptable.

Je condamne avec la plus absolue fermeté les destructions de biens publics, et pas uniquement les écoles contrairement à Jean-Luc Mélenchon, les médiathèques, crèches, centres sociaux, mairies, commerces, véhicules particuliers ou professionnels. Je condamne bien évidemment avec la même fermeté les agressions dont ont été victimes de trop nombreux élus et je leur adresse un message de soutien et de sympathie.

Une fois tout ceci rappelé, que fait-on maintenant ?

En 2016, Manuel Valls avait déclaré que « Expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser ». Quelle tragique erreur. Quelle faute morale et politique. Expliquer, c'est avant tout comprendre. Et comment agir si, précédemment, on ne fait pas l'effort de comprendre ? Comment apporter des solutions à des causes que l'on ignore ?

Contrairement aux professionnels de la polémique et aux politiciens en mal de buzz, je n'ai pas de réponse univoque. J'avoue humblement mon ignorance. Ce que je sais en revanche, c'est que ces émeutes, ces violences inacceptables commises par des gamins qui nous semblent si terriblement éloignés d'une humanité qui

devrait au contraire nous rassembler, sont multifactorielles. C'est en cela qu'elles sont difficiles à penser, à articuler ou à hiérarchiser.

Perte de repères, inégalités sociales, familles décomposées, pauvreté, ghettoïsation, ségrégation sociale, ressentiment, humiliation, faillite éducative, manque de perspectives, orientation scolaire défaillante, racisme, jeux vidéo, incapacité à formaliser ou exprimer ses frustrations, abaissement moral et intellectuel, manque d'accès à la culture, intégration ratée, insuffisance des services publics, volonté de pleinement profiter de la société de consommation, délinquance organisée, haine des flics, nihilisme autodestructeur... J'en sais rien moi...

Mais parmi ces nombreux facteurs, deux me paraissent essentiels.

Le premier, c'est le rapport dégradé entre les forces de l'ordre et les jeunes des quartiers. Non, on ne peut pas dire que « la police tue » ou que la violence est consubstantielle à la police. Mais ne pas reconnaître qu'il y a des violences policières est une faute. Oui, il y a des violences policières et cela ne signifie pas que tous les policiers soient violents. De même qu'il y a des contrôles au faciès systématiques, reconnus et dénoncés par tous les sociologues qui se sont penchés sur cette question et par le Défenseur des droits. Comment alors ne pas comprendre le sentiment de rage et de révolte chez ces jeunes ? Car face à ces exactions et à ces humiliations, quel recours ? Dès qu'une violence policière injustifiée est commise, vous avez les syndicats de policiers, pas tous heureusement, qui montent au créneau avant même de connaître les faits pour défendre leurs collègues. L'IGPN continue à être placée sous la tutelle du ministre de l'Intérieur en violation complète du principe de séparation des pouvoirs et contrairement à de nombreux pays en Europe. Les politiques sont lâches et n'osent pas remettre les syndicats de policiers à leur place. Car non, le ministre de l'Intérieur n'est pas le 1^{er} flic de France. Il en est le patron ! Tous les jours des jeunes des quartiers sont humiliés par des policiers qui se prennent pour des cow-boys et des manifestants sont mutilés par un usage immodéré de la force. Près de 70 % des gardiens de la paix votent pour le Rassemblement National. Cela n'est-il pas révélateur ? Soyons clairs, je ne stigmatise par l'ensemble des forces de l'ordre. J'ai fait un nombre incalculable de manifestations, y compris violentes, et je reste admiratif du sang froid et de la capacité de discernement des forces de l'ordre, même si des dérapages sont inévitables dans le maintien de l'ordre. Mais

disons-le : la police doit évoluer dans ses pratiques et renouer une relation de confiance avec les jeunes des quartiers. Elle n'en sera que plus forte et plus respectée.

La République, ce mot parfois creux et théorique que l'on brandit pour se donner une contenance ou dramatiser une situation, n'en sera que plus forte.

Le second facteur qui me paraît essentiel pour tenter de comprendre ces émeutes, c'est la ségrégation sociale et géographique. Cela fait 50 ans que l'on dénonce les ghettos, les cités dortoirs, la concentration de la pauvreté, de la misère sociale et intellectuelle dans les mêmes endroits. Comment s'étonner que, quand votre seul horizon est un quartier sordide, sans espaces verts, sans mixité sociale, sans promesse d'élévation et d'émancipation par l'école, la situation n'explose ? Prenez des départements comme la Seine Saint-Denis. Des études récentes conduites par des économistes de tous bords ont démontré que ces territoires, alors qu'ils requièrent un investissement public plus important qu'ailleurs pour lutter contre les inégalités, sont ceux qui reçoivent le moins, par habitant, de financement public. Le lycée le moins doté de Paris intra-muros est mieux doté que le lycée le mieux doté de Seine Saint-Denis.

Est-ce normal ? C'est une aberration. Et alors que la loi SRU impose aux communes de disposer d'un minimum de 25 % de logements sociaux, certaines font de la résistance et refusent d'appliquer la loi, préférant payer des amendes plutôt que de promouvoir la mixité sociale. Saint-Cloud en est la plus parfaite incarnation. De même, et inversement, il est parfaitement anormal que certaines communes disposent de plus de 80 % de logements sociaux. Le résultat quel est-il ? Dans un Département comme la Seine Saint-Denis, les élus de tous bords parviennent à obtenir des résultats extraordinaires et à inverser des trajectoires. Des profs exemplaires parviennent à hisser des jeunes grâce à l'éducation. Des entreprises proposent des emplois de qualité. Mais dès qu'une famille parvient à s'élever socialement, elle quitte le Département. Elle fuit. Elle est alors remplacée par une autre famille en difficulté, souvent issue de l'immigration, et le cercle vicieux se perpétue. Il est donc temps d'en finir et de rompre avec ce déterminisme social et géographique mortifère qui mine notre promesse républicaine d'égalité des chances.

J'en viens à ma question Monsieur le Maire. Loin de moi l'idée de vous accabler de tous les maux et de vous faire porter la responsabilité des événements tragiques que nous avons vécus. Mais vous portez malgré tout une part de responsabilité. En ne mettant pas tout en œuvre pour proposer les 25 % de logements sociaux imposés par la loi SRU, vous contribuez à la perpétuation de ce phénomène délétère. Alors Monsieur le Maire, et je vous le demande sans esprit polémique, quelles actions allez-vous entreprendre pour que notre si belle ville puisse accueillir des habitants qui soient davantage à l'image de l'extraordinaire diversité de notre pays ?

Merci.

Éric BERDOATI s'étonne des propos tenus par Xavier BRUNSCHVIGG relatifs à la corrélation qu'il pourrait exister entre le taux de logements sociaux et les émeutes urbaines en France. Le Maire évoque alors le rapport très détaillé sur l'état du mal-logement de la fondation de l'Abbé Pierre de février 2023 qui dit en introduction que la situation du logement social s'est aggravée en dix ans, ce qui correspond pleinement à la période décennale où le taux de logements sociaux SRU est passé de 20 à 25 %.

À l'heure où douze milliards d'euros ont été injectés dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et où l'on déconstruit l'urbanisme des années 1980, l'État demande aux communes de densifier l'habitat.

Le Maire revient sur le déclenchement de violences générées par la mort de Nahel et confirme à cette occasion qu'il est urgent de s'attacher aux sujets qui ne fonctionnent pas dans le pays.

Éric BERDOATI ajoute qu'un travail incontournable sur l'éducation doit être urgemment engagé au sens large du terme, soit dans tous les milieux où l'enfant se construit et non pas seulement dans celui de l'Éducation nationale.

Le Maire conclut en évoquant les propos scandaleux de l'ONU qualifiant de raciste la police française.

Le Maire souhaite de bonnes vacances aux membres du Conseil municipal et à l'ensemble des Clodoaldiens !

La séance est levée à 23 h 20,

Fait à Saint-Cloud,
signé le 13 juillet 2023

Le Maire



ÉRIC BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 26 mai : 17, rue Pigache (installation de trois lucarnes)
- 26 mai : 16, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (ravalement)
- 30 mai : 50, avenue Alfred-Belmontet (abattage d'arbre, clôture, piscine et modification de façade)
- 30 mai : 5, rue du Mont-Valérien (remplacement de portes)
- 30 mai : 18, avenue de Longchamp (modification de façade et création d'une fenêtre toit)
- 6 juin : 8, rue du Docteur-Desfossez (modification d'une devanture commerciale)
- 6 juin : 6, rue du Docteur-Desfossez (modification d'une devanture commerciale)
- 9 juin : 4 bis, rue Émile-Verhaeren (ravalement de clôture)
- 15 juin : 1, rue Laval (générateur photovoltaïque)
- 15 juin : 127, avenue du Maréchal-Foch (modification de façade)
- 16 juin : 1, avenue du Général-Leclerc (remplacement de portail)
- 20 juin : 52, avenue du Mont-Valérien (modification de clôture)
- 21 juin : 70, rue Royale (remplacement de fenêtres)
- 28 juin : 28, rue du Mont-Valérien (clôture)
- 29 juin : 50, boulevard de la République (store-banne)
- 30 juin : 13, rue Pigache (modification de façade et mise en peinture de la clôture)
- 30 juin : 12 bis, rue Alexandre-Coutureau (pompe à chaleur)
- 30 juin : 31 bis, parc de Montretout (ravalement)
- 30 juin : 47, quai Carnot (changement de destination)
- 30 juin : 7, avenue de Longchamp (pose de deux enseignes)
- 5 juillet : 12, avenue de la Pommeraie (création d'une piscine et aménagements extérieurs)
- 6 juillet : 16, rue du Calvaire (aménagement d'un sous-sol en logement)
- 20 juin : 80, rue de Garches (extension d'une maison individuelle)
- 20 juin : 17, rue Dailly (création d'une véranda)
- 21 juin : 7, avenue Marius-Franay (isolation thermique par l'extérieur)

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 5 juin : 68, rue Sevin-Vincent (extension d'une maison individuelle)
- 19 juin : 2 bis, rue Laval (construction d'un immeuble de huit logements - permis modificatif)
- 29 juin : 84, rue de la Porte jaune (extension d'une maison individuelle)
- 30 juin : 6, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (construction de deux abris pour voiture)
- 22 juin : 12, rue Preschez (extension d'une maison individuelle, réfection de toiture, modification de cloisonnement)

ACTES ENREGISTRÉS DU 29 AVRIL AU 30 JUIN 2023

NAISSANCES

Charles Jouve de Guibert ■ Théodore Levêque ■ Madelaine Nory ■ Augustin Bas ■ Edgard Zannoni ■ Pio Buguet ■ Éléna Li ■ Cléo Ferrigno Bonafous ■ Élyas Mehah ■ Romy Le Meur Bonjour ■ Melchior Cailliez ■ Clotilde Motti ■ Lara Penela Mosca ■ Iris Vanbaelen ■ Baptiste Giroud ■ Pablo Martin Molina ■ Matteo Buschine Reis ■ Alice Bushi ■ Pablo-Andrès Fernandez ■ Camille Bérard ■ Alix Tanios ■ Volodia Kingold ■ Elyan Raji

MARIAGES

Mahdi Douiri & Mustapha Ait Malek ■ Camélia Slimani & Aboubakeur Seddick Belarbi ■ Nolwenn Cazelle & Henri de Lestrade de Conty ■ Marie Frayssineau & Jean-Baptiste Breynaert ■ Christel Cloteaux & Emmanuel Cavanna ■ Marie-France Flaner & Justin Filomin ■ Chloé Daguerre & Baptiste Guillen ■ Mélissa Magalhaes & Venino Rondon de Lima Junior ■ Asame El Mekkaoui & Antoine Naiim Habib ■ Victoria Chauchard & Mickaël Ben Aych ■ Marie Muguet & Gonzague Dujardin ■ Agnès Ducout & Alain Flamant ■ Olga Dekolenko & Roger Dick ■ Axelle Gajewski & Ntimbane-Gaël Fenkam ■ Nina Mazuir & Nicolas Henriot ■ Amélie Li Jingxia Vibert & Guy Toulin ■ Julie Canu & Cyril Jugue ■ Anastasia Manannikova & Charles de Robert ■ Magdalena Szanca & Xavier Martinez ■ Marie-lyse de Laforêt Nzalakanda & Lylían Ndengue ■ Alix Champeville de Boisjolly & Baudoin Van Es ■ Constance Morris & Maxime Laguarigue de Survilliers ■ Colombine Jubert & Wandrille Marchais ■ Jessica Silva Appel & Guilherme Silva Antunes

DÉCÈS

Jeanne Bertron née Dalla-Corte (93 ans) ■ Marie Soust (96 ans) ■ Charles Piriou (95 ans) ■ Faramarz Vaziri Farahani (81 ans) ■ Clément Dufrene (88 ans) ■ Greti Cunin née Oeschger (94 ans) ■ Jacques Preteseille (97 ans) ■ Hanna Bou Assaf née Sawaya (92 ans) ■ Pascal Carminati (62 ans) ■ Josette Héritier née Bourhis (100 ans) ■ Roger Louis Cuenot (93 ans) ■ Georges Paul Isserlis (97 ans) ■ Zahra Benkoulikha (84 ans) ■ Mohamad Najem (87 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE JUIN 2023 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,28	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,8	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	8,4	-
Calcium	mg/l	58	-
Chlorure	mg/l	33,8	250**
Sulfates	mg/l	87,3	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	14,3	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : **LUCIOLE** • Juillet 2023.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.